



Municipalité d'Yvonand
Av. du Temple 8
Tél. 024/557 73 00
Fax 024/557 73 01
greffe@yvonand.ch
www.yvonand.ch

AU CONSEIL COMMUNAL

1462 YVONAND

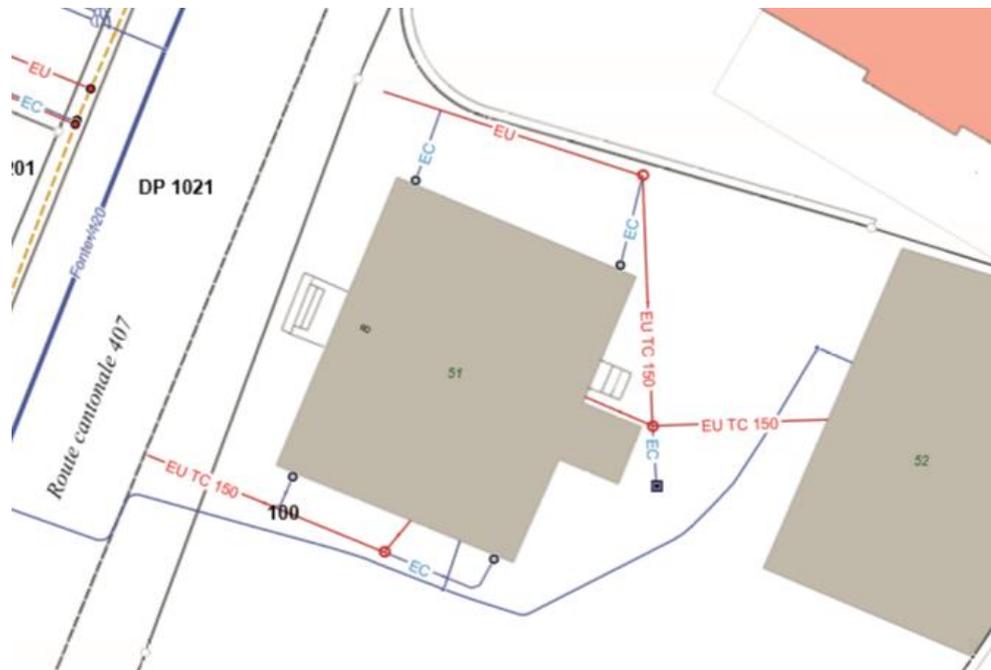
Préavis municipal No 2017/11

Concerne: Administration communale – demande de crédit pour les travaux d'aménagement extérieur.

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Introduction

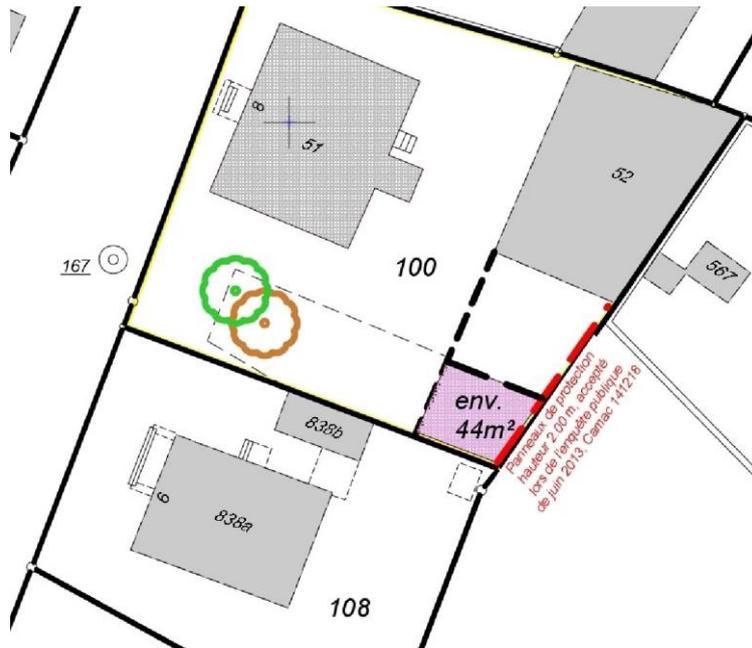
Le revêtement autour du bâtiment de l'administration cantonale est en très mauvais état. Par temps de pluie, l'eau ne s'évacue pas correctement. De plus selon le plan des canalisations les eaux usées et les eaux claires ne sont pas séparées.



Il est grand temps de procéder à une réfection complète du revêtement ainsi que du système d'évacuation des eaux.

Une étude pour l'évaluation des conditions d'infiltration a été réalisée par le bureau Impact-Concept en mai 2016. La qualité du terrain va permettre d'aménager un système de rétention-infiltration des eaux claires en conformité avec le règlement communal.

A noter encore que l'intégration d'une benne avec compacteur pour le carton et de deux containers aériens pour le papier implique la réalisation d'une dalle pour la déchetterie.



 Dalle pour la déchetterie  Panneaux de protection hauteur 2.00 m

Les aménagements extérieurs avaient déjà fait l'objet d'une première mise à l'enquête en 2013, qui n'a suscité aucune opposition, seules des remarques ont été faites et prises en compte par la municipalité (voir plan ci-après).



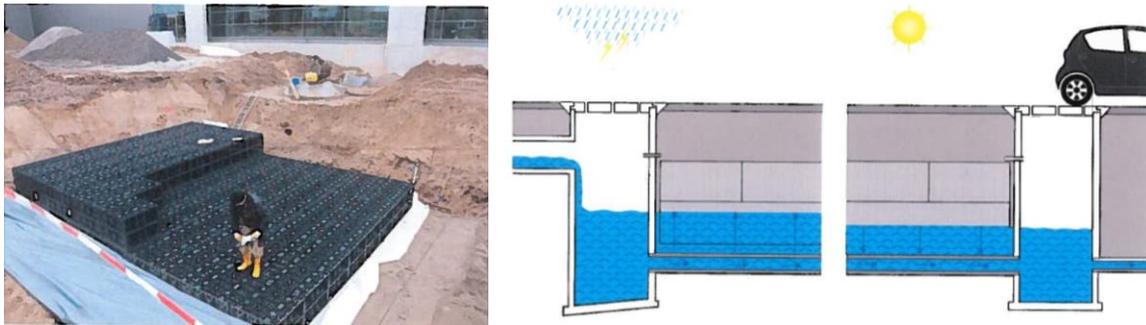
Légendes :

- | | | | |
|---|---------------------------------|---|---------------------------------------|
|  | Administration communale |  | Panneaux de protection hauteur 2.00 m |
|  | Places de parc pour déchetterie |  | Places de stationnement |
|  | Bien-fonds 100 |  | Arbres à abattre |
|  | Sens de circulation |  | Arbres à planter |

Une mise à l'enquête complémentaire pour la dalle de la déchetterie et la réfection des canalisations doit encore être effectuée.

2. Infiltration des eaux

Dans son évaluation, le bureau Impact-Concept conclut que la perméabilité du terrain est assez bonne (sables moyens à fins assez propres) comme en atteste les 2 essais réalisés le 25 mai 2016. Toutefois compte tenu de l'importance des surfaces prises en compte (environ 700 m²), elle demeure trop faible pour gérer l'ensemble des flux d'eau par le biais d'un ouvrage de dimension acceptable pour le site. Le bureau prévoit donc la réalisation d'un ouvrage d'infiltration de 15 m² assurant une rétention de 15 m³ à l'aide de structures alvéolaires (photo et schéma ci-après).



Pour assurer la bonne exécution de la réfection des canalisations, nous proposons de confier les relevés de niveau au bureau RLJ. Ce dernier sera alors en mesure d'établir un plan d'exécution qui sera joint au dossier de mise à l'enquête complémentaire.

3. Description des travaux

Les travaux pour la déchetterie et l'aménagement de la place ont fait l'objet d'appels d'offre séparés. En définitive, c'est l'entreprise Gallandat qui a été retenue pour la réalisation des travaux.

La municipalité dispose des offres de l'entreprise Gallandat du 16 février 2017 pour l'aménagement de la place et du 16 août 2016 pour la déchetterie.

Les travaux de réfection comprennent :

- Installation de chantier, y compris signalisation et barrière
- Place bétonnée pour la déchetterie (45m²) (10'773): creuse, évacuation des déblais, réglage et cylindrage des fonds, bétonnage d'une dalle (épaisseur 17 cm) et reprofilage du terrain.
- Réfection des collecteurs Eaux usées.
- Réfection des collecteurs Eaux claires.
- Rétention partielle et infiltration EC : fouille en pleine masse (prof. 1,10m), réglage du fond de fouille, mise en place de graviers 4/8 mm (ép. 5cm), pose de modules d'infiltration, remblayage des parafouilles, évacuation des matériaux en excès.
- Réfection des places et accès : sciage et dégrappage d'enrobé, creuse, fourniture et mise en place de grave, coffrage de bord et pose d'enrobé.

Les travaux sont prévus pour l'automne 2017 et entraîneront une fermeture momentanée de la déchetterie.

4. Aspects financiers

Les coûts nets sont reportés ci-après :

➤ Relevé de canalisations et plan d'exécution (RLJ)	1'750.00
➤ Installation de chantier	2'140.00
➤ Dalle béton pour la déchetterie	10'773.00
➤ Réfection des collecteurs Eaux usées	15'530.00
➤ Réfection collecteur Eaux claires	13'904.00
➤ Rétention partielle et infiltration des EC	9'423.00
➤ Réfection place et accès	39'290.00
➤ Divers et imprévus (environ 5%)	5'000.00
Total TTC	97'810.00

Le conseil communal d'Yvonand

En conclusion de ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Décide :

1. D'autoriser la municipalité à procéder aux travaux d'aménagement extérieur du bureau communal pour un montant de Fr. 97'810.00.
2. De financer ces travaux par les liquidités courantes.
 1. D'amortir les montants de :
 - Fr. 85'327.00 sur 20 ans, compte 9143.11 (bâtiment administratif à amortir).
 - Fr. 12'483.00 sur 10 ans, compte 9143.17 (déchetterie à amortir).
 2. D'imputer les comptes d'exploitation :
 - 3540.3312 (amortissement obligatoire) de Fr. 4'266.35 par année pendant 20 ans.
 - 450.3314 (amortissement obligatoire) de Fr. 1'248.30 par année pendant 10 ans.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Moser

Viviane Potterat

Municipal-délégué : M. Romano Dalla Piazza